

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
9 Février 2018**

**OBJET : RD4 Marseille. aménagement entre la rue Le Chatelier et l'avenue Raimu
Lancement de la concertation publique sur les études préliminaires**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 9 Février 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à lancer la concertation publique sur les études préliminaires pour l'aménagement de la RD4 entre la rue Le Chatelier et l'avenue Raimu sur la commune de Marseille,
- d'autoriser le déroulement de la concertation selon les modalités présentées dans le rapport.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**